



## Avis de passage huissiers

Par **ElodieDaniel**, le **18/07/2019** à **20:03**

Bonjour,

Je reviens sur le site pour avoir vos conseils, j'ai de nouveau reçu un avis de passage huissier pour que je récupère un commandement à des fins de saisie vente. Je ne sais plus quoi faire. J'ai téléphoné aux 2 tribunaux qui auraient pu être chargés du jugement et les deux m'ont dit qu'ils ne trouvaient rien sur moi. Hors les huissiers me disent qu'il y a un jugement mais je n'en ai pas eu la preuve. Je suis perdue et je pense être forcée de monter un dossier de surendettement pour une dette d'impayée de mon ex...

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **nihilscio**, le **18/07/2019** à **20:45**

Bonjour,

Allez retirer le commandement et demandez à voir le titre exécutoire.

Par **ElodieDaniel**, le **19/07/2019** à **20:16**

Bonjour ! Alors aujourd'hui j'ai de nouveau reçu une lettre d'huissier par voie postale. Cette fois ils me disent qu'il y a une décision de justice datant de 2015 alors que les impayés concernent 2010 et que j'ai reçu en 2011 le premier commandement de payer puis plus rien jusqu'à il a à peu près 1 mois ! Ils me facturent une signification de jugement mais je n'ai

jamais rien reçu et en 2015 j'étais à la même adresse qu'aujourd'hui. Est ce normal que le jugement a eu lieu 4 ans apres ? Ils mettent que le jugement est contradictoire mais je n'ai pas pu y aller car je n'ai jamais rien reçu !!!! Sont ils dans leur droit pr saisir mes meubles et puis je encore faire appel ?

Par **nihilscio**, le **19/07/2019** à **21:01**

Il faut voir cette décision de justice. Est-ce un jugement ou une injonction de payer ?  
Il faut voir si une assignation vous a été notifiée et comment, idem pour le jugement.

Par **ElodieDaniel**, le **19/07/2019** à **22:11**

C'est marque commandement aux fins de saisie vente en vertu d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le tribunal d'instance en date du 23 janvier 2015 précédemment signifié et à ce jour définitif. Détail des éléments de créance : mise en demeure, assignation, signification de jugement, état des frais ! Le problème c'est Québec je ne suis plus ds le département pu se trouvent les huissiers je suis à 1h30 De route, je n'ai plus début voiture et je suis enceinte et bientôt à terme donc c'est très compliquée de pouvoir me rendre la bas pour demander à voir le détail de ce jugement et je ne comprend pas qu'ils ne m'aient pas trouve en 2015 et que aujourd'hui si alors que je suis à la meme adresse car je me serais défendu et aurais fait appel en 2015 si j'avais été au courant de tout ca